

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 14 novembre 2000 à 19 h 45, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Langlois
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Michel Paillé
Monsieur Mario Champagne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur René Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne H.-Brousseau	

AINSI QUE madame Louise Piché et monsieur Réal Julien, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, jusqu'à l'arrivée du directeur général, monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général, est arrivé à 20 h 40.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Chénard	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre F. Mélançon	Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de messieurs Lucien Mongrain, Steve Rodrigue et Michel Bellemare. Monsieur Jean Boutet de la firme comptable Boutet et Drolet est aussi présent.

Président

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 169 1100 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1100-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

4.7 Délégation de pouvoirs

5.2 Remerciements

5.3 Suivi à la publicité dans les écoles

5.4 Rapport annuel sur l'état et les besoins des services confessionnels

5.5 Résolutions de félicitations

5.6 Transport scolaire à Saint-Mathieu-du-Parc.

QUE l'article 4.5 « Budget révisé 2000-2001 » soit déplacé pour être considéré à l'article 11 a);

QUE l'article 4.6 « Retraite de personnel » soit déplacé pour être considéré à l'article 14.4;

QUE l'article 7.2 « Nomination des représentants des organismes au comité consultatif en EHDAA » soit retiré de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 170 1100 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 octobre 2000 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 1100-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Lucien Mongrain, maire de la municipalité de Trois-Rives, mentionne son désaccord avec la position prise par les Services du transport dans le dossier du transport scolaire d'élèves de Grande-Anse. Monsieur Mongrain explique alors sa position et souhaite que la commission scolaire procède à l'embarquement des élèves à l'église de Grande-Anse.

Président

En référence à ce dossier et sur invitation de monsieur le président Jean-Yves Laforest, le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier fait part de l'analyse faite par la régisseuse des Services du transport scolaire. Monsieur Trépanier rappelle que la problématique liée à ce dossier est qu'il y aurait chevauchement de parcours s'il était donné suite à la demande présentée par monsieur Mongrain. Ce chevauchement de parcours impliquerait des coûts additionnels de transport de l'ordre d'environ 4 500 \$.

Par la suite, monsieur Steve Rodrigue prend la parole pour alléguer que les responsables de la commission scolaire avaient autorisé le transport scolaire. Il réfère également aux taxes que les citoyens de Grande-Anse paient. Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint, mentionne que l'autorisation de transport scolaire était faite en tenant compte de la situation de fréquentation scolaire à ce moment-là et était conditionnelle à ce que le choix de fréquentation scolaire fait par les parents ne génère pas de coûts additionnels pour le transport scolaire tel que le prescrit l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique. D'autres échanges sont faits par les commissaires et les intervenants sur ce dossier. En conclusion, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que la commission scolaire s'est dotée d'une politique sur le transport scolaire et qu'elle ne peut se permettre d'avoir un chevauchement de parcours.

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Claude Rousseau présente la démarche suggérée pour l'élaboration d'un projet rassembleur à être proposé à l'ensemble des intervenants de la commission scolaire. Un dépôt de ce document est effectué.

Dépôt du projet rassembleur

RÉSOLUTION 171 1100 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit déposé le document 1100-05 concernant l'élaboration d'un projet rassembleur.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires procèdent à l'adoption d'une résolution afin de déterminer le nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles et des centres.

Nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles et des centres

RÉSOLUTION 172 1100 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, que des conseils d'établissement sont institués dans les écoles et les centres;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire détermine le nombre de représentants de chaque groupe composant le conseil d'établissement;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie détermine le nombre de représentants aux conseils d'établissements des écoles et des centres, et ce, tel que décrit au document 1100-06.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général adjoint monsieur Claude Rousseau fournit des informations concernant les frais chargés aux parents pour les fournitures scolaires. Au terme de ces informations, un document est déposé.

Dépôt document
fournitures
scolaires chargés
aux parents

RÉSOLUTION 173 1100 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déposé le document 1100-07 relatif aux fournitures scolaires chargées aux parents.

Adopté unanimement

Consécutivement, monsieur Claude Rousseau invite monsieur Jean Boutet de la firme comptable Boutet et Drolet ainsi que monsieur Claude Vincent, directeur des Services des ressources financières, à présenter et fournir des renseignements sur les états financiers au 30 juin 2000. Après avoir reçu les renseignements requis, il est procédé à l'acceptation des états financiers et du rapport du vérificateur externe.

Acceptation du
rapport financier

RÉSOLUTION 174 1100 : CONSIDÉRANT que les opérations financières de la Commission scolaire de l'Énergie ont été vérifiées par la firme comptable Boutet et Drolet;

CONSIDÉRANT par suite, que le directeur général a soumis l'états financiers 1999-2000 de la Commission scolaire de l'Énergie et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient acceptés le rapport financier de la Commission scolaire de l'Énergie au 30 juin 2000 et le rapport du vérificateur externe, décrits sur le document 1100-08.

Adopté unanimement

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue est arrivé pendant la présentation faite par messieurs Jean Boutet et Claude Vincent.

À ce moment-ci, une modification est apportée à l'ordre du jour de la séance.

Président

Modification à
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 175 1100 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que le déplacement de l'article 4.5 à l'article 11 a) soit annulé et que l'article 4.5 initial « Budget révisé 2000-2001 » soit considéré immédiatement.

Adopté unanimement

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue donne alors un portrait sur l'état de la situation financière du budget 2000-2001. Au terme de cette présentation, les commissaires donnent suite à la recommandation soumise par la direction générale.

État de la situation
financière du
budget 2000-2001

RÉSOLUTION 176 1100 : CONSIDÉRANT que les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2000 indiquent que le surplus libre de la Commission scolaire de l'Énergie s'établit au montant de 677 594, 00 \$;

CONSIDÉRANT que ce surplus libre n'a été possible qu'en imputant sur les quatre (4) prochaines années les coûts d'aménagement pour fins locatives de la bâtisse de l'ancien centre administratif de la Commission scolaire du Haut-Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que ledit surplus se trouve actuellement diminué d'un montant de 486 200,00 \$, compte tenu des dépenses engagées depuis le 1^{er} juillet 2000 et non prévues au budget adopté pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT qu'une saine gestion de la commission scolaire, dont le budget actuel est de l'ordre de 91 564 607,00 \$, requiert le rétablissement d'une marge minimale de manœuvre de l'ordre de 700 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que des modifications budgétaires sont requises pour atteindre cet objectif de gestion financière;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie effectue un redressement en appliquant des ajustements et des compressions de l'ordre de 300 000,00 \$ au budget 2000-2001 et de 208 000,00 \$ au budget 2001-2002, ceci sans égard aux autres ajustements et compressions qui seront requis pour l'obtention d'un équilibre budgétaire pour le prochain exercice financier;

QUE, pour ce qui est du montant de 300 000,00 \$ applicable à l'année en cours, le budget soit révisé en y apportant les modifications décrites au document 1100-09;

Président

Secrétaire

QUE, suite à ces modifications et advenant des revenus non prévus, ces revenus soient réinvestis en priorité cette année dans les établissements et ce, jusqu'à concurrence de la compression effectuée.

Adopté unanimement

L'article 4 de l'ordre du jour est complété par le dépôt de projets de règlements de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au personnel hors cadre et cadre.

Dépôt des projets de règlements de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au personnel hors cadre et cadre

RÉSOLUTION 177 1100 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit procédé au dépôt des projets de règlements de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au personnel hors cadre et cadre décrit au document 1100-10.

Adopté unanimement

À 21 h 50, une suspension de la séance est effectuée.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 178 1100 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 10, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 179 1100 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

À la réouverture, l'absence est constatée de messieurs les commissaires René Gélinas et Michel Paillé.

En étant aux sujets relatifs aux commissaires, une nomination des membres du comité exécutif est effectuée.

Institution du comité exécutif

RÉSOLUTION 180 1100 : CONSIDÉRANT en référence à l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires institue un comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif est formé de cinq à sept membres ayant le droit de vote, dont le président de la commission scolaire, et de tous commissaires représentants du comité de parents;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT également que le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que soit constitué un comité exécutif composé des membres suivants :

Monsieur Jean-Yves Laforest, président
Madame Carole Boisclair, commissaire
Madame Danielle Bolduc, commissaire
Monsieur Mario Champagne, commissaire
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire
Madame Johanne H.-Brousseau, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Les deux commissaires représentants du comité de parents.

QUE la durée du mandat des membres du comité exécutif soit d'une année, avec expiration le troisième dimanche de novembre.

Adopté unanimement

Toujours en référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Réjean Gélinas souligne un don fait par le Club Rotary à l'école Saint-Jacques au montant de 625 \$ et dédié à la clientèle EHDAA. Grâce à ce soutien financier, les jeunes peuvent bénéficier d'activités telle que la piscine au Centre des Arts. Monsieur Gélinas demande à ce que des remerciements soient adressés au Club Rotary de Grand-Mère. Il est acquiescé à cette demande.

Par la suite, le commissaire représentant du comité de parents monsieur Réal Julien s'enquiert du suivi apporté à la demande concernant l'établissement des règles sur la publicité à l'école. Sur ce, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue mentionne que la commission scolaire, après étude du dossier, en arrive à la conclusion que les balises établies dans le document élaboré par le ministère de l'Éducation s'avèrent suffisantes pour guider adéquatement les intervenants des écoles dans ce dossier.

Poursuivant, et en référence aux mentions du rapport élaboré par madame Nicole Trudel sur l'état et les besoins des services confessionnels, monsieur Julien demande quel moyen d'évaluation sera pris par la commission scolaire pour le vécu confessionnel. Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue indique qu'il n'est pas prévu de rapport spécifique sur ce dossier, par contre, l'évaluation se fera dans le cadre du processus administratif usuel.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le commissaire Mario Champagne porte à la connaissance des commissaires les performances de deux élèves de l'école secondaire Champagnat. Une résolution de félicitations est alors adoptée.

Président

Félicitations à 2
élèves de l'école
secondaire Cham-
pagnat

RÉSOLUTION 181 1100 : CONSIDÉRANT que Magalie Anger de l'école
secondaire Champagnat a mérité la Médaille du
Gouverneur Général pour la meilleure moyenne académique en 4^e et 5^e secondaire incluant
les épreuves ministérielles;

CONSIDÉRANT également que Cynthia Boudrault,
élève de l'école secondaire Champagnat, a mérité la Médaille d'histoire en 4^e secondaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario
Champagne PROPOSE que des félicitations soient adressées à ces élèves pour leur
excellente performance.

Adopté unanimement

Consécutivement, monsieur le président Jean-Yves Laforest rappelle aux commissaires
qu'il s'agit de la dernière séance pour madame Louise Piché et monsieur Réal Julien à titre
de commissaires représentants du comité de parents. Monsieur Laforest remercie
chaleureusement ces derniers pour leur implication au sein de la commission scolaire et une
résolution est adoptée.

Remerciements
suite au départ de
madame Louise
Piché et monsieur
Réal Julien à titre
de commissaires
représentants du
comité de parents

RÉSOLUTION 182 1100 : CONSIDÉRANT que madame Louise Piché et
monsieur Réal Julien complèteront leur mandat à titre
de commissaires représentants du comité de parents, et ce, le troisième dimanche de
novembre;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que des remerciements soient adressés à madame Louise Piché et monsieur Réal
Julien pour leur implication et le travail accompli durant leur mandat.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Steve Martin signale ensuite une problématique découlant d'un
horaire serré pour un circuit de transport scolaire à l'école de Saint-Mathieu-du-Parc. Des
vérifications seront faites sur ce dossier par les services concernés.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, il est
souligné la publication d'un volume intitulé « Pour guider la métacognition ». Deux des
auteurs de ce volume sont des conseillères pédagogiques de la commission scolaire, en
l'occurrence mesdames Suzanne Jacob et Danièle Hébert. Une résolution de félicitations
est alors adoptée.

Félicitations à 2
conseillères péda-
gogiques

RÉSOLUTION 183 1100 : CONSIDÉRANT que des conseillères pédagogiques de
la commission scolaire sont des auteures du volume
« Pour guider la métacognition » et publié par la Presse de l'Université du Québec;

Président

Secrétaire

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à mesdames Suzanne Jacob et Danièle Hébert, co-auteurs avec madame Louise Lapierre, du livre précité.

Adopté unanimement

Consécutivement, monsieur Pierre Mélançon présente un document d'information concernant le personnel d'accompagnement pédagogique des Services de l'enseignement aux jeunes pour l'année scolaire 2000-2001. Un dépôt de ce document est effectué.

Dépôt du document concernant le personnel d'accompagnement pédagogique

RÉSOLUTION 184 1100 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé le document 1100-11 concernant le personnel d'accompagnement pédagogique des Services de l'enseignement aux jeunes pour l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services complémentaires. Monsieur Pierre Larose dépose alors un document d'information portant sur le comité consultatif en EHDAA. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Dépôt du document sur les fonctions du comité en EHDAA

RÉSOLUTION 185 1100 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déposé le document 1100-12 concernant le rôle et les fonctions du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Adopté unanimement

Le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose présente à ce moment-ci le bilan 1999-2000 du service Passe-Partout. Après avoir fourni les renseignements requis sur ce document, les commissaires procèdent à son dépôt.

Dépôt du bilan 1999-2000 du service Passe-Partout

RÉSOLUTION 186 1100 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le bilan 1999-2000 du service Passe-Partout décrit sur le document 1100-13.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur des Services de l'enseignement aux adultes monsieur Pierre Chénard soumet à l'acceptation des commissaires une entente avec le MEQ. Il est donné suite à cette recommandation.

Président

Entente pour la production d'épreuves pour le programme d'études Dessin industriel, Techniques d'usinage et Usinage sur machines outils à commande numérique

RÉSOLUTION 187 1100 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte l'entente numéro 00-230227-32 avec le ministère de l'Éducation relative à la production d'épreuves pour les programmes d'études « Dessin industriel, Techniques d'usinage et Usinage sur machines outils à commande numérique » décrite sur le document 1100-14 et que le directeur général signe l'entente.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Par suite des recommandations soumises par monsieur Denis Émond, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démission de Michel Côté enseignant à l'école Saint-Joseph de Shawinigan

RÉSOLUTION 188 1100 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter la démission de monsieur Michel Côté, enseignant à l'école Saint-Joseph de Shawinigan, à compter du 7 novembre 2000.

Adopté unanimement

Affectation de Monique Guay au poste de secrétaire de gestion à l'école secondaire des Chutes

RÉSOLUTION 189 1100 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'affecter madame Monique Guay au poste de secrétaire de gestion à l'école secondaire des Chutes à compter du 5 juillet 2000.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 190 1100 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE l'engagement des personnes suivantes comme technicien et techniciennes en éducation spécialisée dans un poste à caractère saisonnier, et ce, à compter du 15 novembre 2000.

Monsieur André Blanchette (25 heures/semaine) École secondaire Champagnat

Madame Manon Bourassa (15 heures /semaine) École Sacré-Coeur,

Madame Anne-Renée Duplessis (15 heures/semaine) École secondaire Val-Mauricie

Madame Geneviève Moreau (15 heures/semaine) École Le Sablon d'Or, Primadel et de la Passerelle

Président

Secrétaire

Madame Annie Bilodeau
(25 heures/semaine) École secondaire Val-Mauricie

Madame Marie-Claude Hardy
(25 heures/semaine) École Saint-Jean-Bosco

Madame Patricia Lambert
(25 heures/semaine) École secondaire Val-Mauricie

QUE ces engagements soient sous réserve de la vérification quant à la probité de chacune de ces personnes.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 191 1100 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'affecter les personnes suivantes comme techniciennes en éducation spécialisée dans un poste à caractère saisonnier, et ce, à compter du 15 novembre 2000.

Madame Manon Bourbeau
(25 heures/semaine) École secondaire Val-Mauricie

Monsieur Simon Fraser
(25 heures/semaine) École secondaire Val-Mauricie

Madame Julie Gélinas
(25 heures/semaine) École secondaire Paul-Le Jeune

Madame Sylvie Thibodeau
(25 heures/semaine) École secondaire Champagnat

Adopté unanimement

Affectation d'une responsable d'un service de garde à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan

RÉSOLUTION 192 1100 : Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE d'affecter madame Marie-Pierre Boisvert comme responsable d'un service de garde dans un poste à 35 heures/semaine à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan, et ce, à compter du 20 novembre 2000.

Adopté unanimement

Affectation d'une responsable d'un service de garde aux écoles Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud

RÉSOLUTION 193 1100 : Monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE d'affecter madame Lyne Gélinas comme responsable d'un service de garde dans un poste à 35 heures/semaine aux écoles Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 20 novembre 2000.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagement
d'éducatrices en
service de garde

RÉSOLUTION 194 1100 : Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE
l'engagement des personnes suivantes comme
éducatrices en service de garde, et ce, à compter du 20 novembre 2000 :

Madame Julie Champagne (20 heures/semaine)	École Antoine-Hallé
Madame Line Houde (15,25 heures/semaine)	École Jacques-Buteux
Madame Nancy Laforme (17,5 heures/semaine)	École Dominique-Savio
Madame Johanne Magnan (16 heures/semaine)	École Masson
Madame Lyne Ricard (18 heures/semaine)	École Saint-Georges,

QUE ces engagements soient sous réserve de la
vérification quant à la probité de chacune de ces personnes.

Adopté unanimement

Affectations
d'éducatrices en
service de garde

RÉSOLUTION 195 1100 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE
d'affecter les personnes suivantes comme éducatrices
en service de garde, et ce, à compter du 20 novembre 2000 :

Madame Claudette L'Écuyer (20 heures/semaine)	École La Providence
Madame Josette Héroux (17,1 heures/semaine)	École Saint-Paul, Shawingan-Sud

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 196 1100 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE
de rescinder à toutes fins que de droit, la résolution 9
0700.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagement
d'enseignants

RÉSOLUTION 197 1100 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE d'accepter l'engagement à titre d'enseignants, des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Secondaire

Madame Isabelle Blouin École secondaire du Rocher, Grand-Mère
Champ 01, EHDAA

Début : 6 octobre 2000

Madame Julie Duplessis École secondaire du Rocher, Grand-Mère
Champ 01, EHDAA

Début : 6 octobre 2000

Monsieur Marc Cloutier École secondaire des Chutes, Shawinigan
Champ 01, EHDAA

Début : 24 août 2000

Madame France Trudel École secondaire des Chutes, Shawinigan
Champ 01, EHDAA

Début : 24 août 2000

Monsieur Yves Garant Carrefour Formation Mauricie, Shawinigan
Formation professionnelle (Équipement motorisé)

Début : 21 août 2000

Adopté unanimement

Affectation de
Danielle Marchand
agente de bureau
aux Services des
ressources
humaines

RÉSOLUTION 198 1100 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'affecter madame Danielle Marchand au poste d'agente de bureau classe I à 25 heures/semaine, aux Services des ressources humaines, et ce, à compter du 15 novembre 2000.

Adopté unanimement

Acceptation du
protocole de
fonctionnement et
de la négociation
locale du
personnel
enseignant

RÉSOLUTION 199 1100 : La commissaire représentante du comité de parents madame Louise Piché PROPOSE d'accepter le projet de protocole de fonctionnement de la négociation locale se rapportant au personnel enseignant et autorise le président et le directeur général à signer, le cas échéant, le protocole convenu entre les parties.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Nomination du porte-parole dans le cadre des négociations locales avec les syndicats représentant le personnel syndiqué

RÉSOLUTION 200 1100 : Monsieur le commissaire Mario Dumont PROPOSE la nomination du directeur des Services des ressources humaines monsieur Denis Émond, à titre de porte-parole de la commission scolaire dans le cadre des négociations locales à venir avec les syndicats représentant le personnel syndiqué;

QU'à ce titre, il soit habilité à négocier et à parapher des textes en cours de négociations pour et au nom de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Acceptation du projet de structure de négociation

RÉSOLUTION 201 1100 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter le projet de structure de négociations à mettre en place aux fins du renouvellement des arrangements locaux et ententes locales.

Adopté unanimement

Acceptation d'un accord pour amender une entente intervenue entre le CPNCF et la CSQ

RÉSOLUTION 202 1100 : Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE d'accepter l'accord ayant pour objet d'amender l'entente intervenue entre

d'une part : le Comité patronal de négociations pour les commissions scolaires francophones (CPNCF)

et

d'autre part : la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente

OBJET

Modifications à l'article 8-8.00
Modifications à l'article 8-9.00
Modifications à l'annexe XIX
Modifications à la clause 1-1.06

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier présente alors un document d'information en suivi à certains dossiers du transport scolaire. S'ensuivent des discussions, notamment quant au dossier de vérification de la distance du 15 Laflèche jusqu'à l'école Jacques-Buteux à La Tuque. Au terme de ces discussions, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Secrétaire

Admissibilité au transport scolaire pour le domicile situé au 15 Laflèche à La Tuque

RÉSOLUTION 203 1100 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la vérification de la distance entre le domicile situé au 15 Laflèche à La Tuque et l'école Jacques-Buteux, et ce, dans le cadre de la détermination de l'admissibilité au transport scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a présence d'un doute raisonnable quant à la distance réelle (1,593 km versus 1,6 km) entre le domicile et l'école;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que soit acceptée la distance de 1,6 km pour le domicile précité.

Adopté majoritairement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires adoptent un protocole d'entente concernant le transport de la collectivité de la région de Mékinac.

Autorisation pour la signature d'un protocole d'entente avec la Corporation de transport adapté Mékinac

RÉSOLUTION 204 1100 :

ATTENDU QUE la commission scolaire organise le transport de ses élèves à l'aide d'autobus et de minibus, sous contrats avec des entreprises de transport;

ATTENDU QUE dans l'intérêt de la population de son territoire, la commission scolaire entend favoriser l'utilisation des places disponibles à bord des autobus et minibus affectés à ses circuits de transport;

ATTENDU QUE l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique autorise la commission scolaire à transporter toutes autres personnes jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles et d'en fixer la tarification aux utilisatrices et aux utilisateurs;

ATTENDU QUE dans l'intérêt de la communauté de son territoire, la commission scolaire désire confier la gestion et l'utilisation des places disponibles à un organisme sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Corporation adapté Mékinac est un organisme sans but lucratif dont l'objet principal est de promouvoir la mise sur pied d'un service de transport aux collectivités locales, afin de favoriser leur bien-être et le développement socio-économique de la région MRC de Mékinac;

ATTENDU QUE la corporation entend mettre en oeuvre son service de transport collectif en signant des ententes avec les organismes responsables du transport de personnes sur leur territoire (commissions scolaires, municipalités, établissements de santé, CLSC);

ATTENDU QUE les pouvoirs de la commission scolaire lui permettent de conclure une entente avec la corporation dans les limites prévues à l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique;

Président

Secrétaire

ATTENDU QUE le comité consultatif a recommandé le 15 septembre 2000 de signer un protocole d'entente avec la Corporation de transport adapté Mékinac selon le modèle proposé par la FCSQ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit autorisée la signature du protocole selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier fait rapport d'une rencontre tenue avec les représentants de la MRC Haut Saint-Maurice relativement au bail pour la location de l'immeuble situé au 445, rue Lacroix à La Tuque.

Poursuivant, monsieur Trépanier fournit des renseignements sur l'état du dossier de location de l'ancien centre administratif situé à Shawinigan-Sud.

L'article 10 de l'ordre du jour est complété par le dépôt d'un projet de politique d'aliénation de biens et de mise au rebut.

Dépôt projet d'une politique d'aliénation de biens et mise au rebut

RÉSOLUTION 205 1100 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé le projet de politique d'aliénation de biens et de mise au rebut, décrit sur le document 1100-15.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance de résumés de correspondance reçue en date des 9 et 14 novembre 2000. En référence à la correspondance, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Dissolution de la corporation « Comité d'éducation de la région 04 »

RÉSOLUTION 206 1100 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire est membre de la corporation sans but lucratif « Comité d'éducation de la région 04 »;

CONSIDÉRANT que cette corporation inactive et n'ayant plus sa raison d'être requiert une dissolution;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisée la dissolution de la corporation « Comité d'éducation de la région 04 » dont le matricule est 1144018893.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Appui de la
commission
scolaire à la FCSQ
concernant
l'implantation
d'un réseau de
télécommunication
adéquat sur son
territoire

RÉSOLUTION 207 1100 : CONSIDÉRANT, eu égard au déploiement des
nouvelles technologies dans les écoles, que la
commission scolaire doit implanter un réseau de télécommunication;

CONSIDÉRANT, en raison de la dimension de son
territoire, de la situation géographique des écoles et du type de technologie disponible dans
certaines localités que la commission scolaire est confrontée à un réel problème quant à la
mise en place d'un réseau performant;

CONSIDÉRANT, également, qu'en raison des coûts
liés à une telle implantation que la commission scolaire ne peut assumer à elle seule le
financement d'un tel réseau de télécommunication;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole
B.-Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la position de la
FCSQ dans ce dossier;

QUE, de plus, demande soit faite au ministère de
l'Éducation :

- de faire connaître, aux commissions scolaires, son engagement à développer un réseau
national de télécommunication et ce, dans les plus brefs délais;
- d'assumer, avec tous les autres ministères concernés, un minimum de concertation afin
de réduire les dédoublements possibles et, en conséquence, de réduire les coûts
d'implantation d'un tel réseau;
- d'assurer aux commissions scolaires un financement équitable pour l'implantation et
l'entretien d'un tel réseau tout en assurant une compensation aux commissions scolaires
qui ont déjà investi dans ce type de développement;
- de confier la maîtrise d'oeuvre aux commissions scolaires.

Adopté unanimement

Dépôt du résumé
de correspondance

RÉSOLUTION 208 1100 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE
que soit déposé le résumé de correspondance reçue en
date des 9 et 14 novembre 2000 et décrit sur le document 1100-16.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 23 h 45 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Président

Secrétaire

Huis clos

RÉSOLUTION 209 1100 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de
la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 1 h 05, il est successivement procédé à la réouverture de la séance au public et à la
clôture de cette séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 210 1100 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
que soit rouverte au public la présente séance du
conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 211 1100 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire